

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : CULTURE – CONSERVATOIRE – ORCHESTRE AU COLLÈGE – SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AU DISPOSITIF « ORCHESTRE AU COLLÈGE » POUR LE COLLÈGE ÉPINE-GUYON.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE: Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Commissaire Exécutive
Le 08/10/2024

2024/...



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Conservatoire à Rayonnement Communal

Par délégué du Maire
L'Adjoint au Maire



Question n°10 du CM du 03/10/2024 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : CULTURE – CONSERVATOIRE – ORCHESTRE AU COLLÈGE – SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AU DISPOSITIF « ORCHESTRE AU COLLÈGE » POUR LE COLLÈGE ÉPINE-GUYON.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-12 et L.2121-13,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT le dispositif « Orchestre au Collège », mis en place en 2009 par la Commune de Franconville-la-Garenne dans le cadre de sessions de trois années dont la dernière, au collège Jean-François Clervoy, est arrivée à son terme en juin 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de reconduire ce dispositif pour les années scolaires allant de septembre 2024 à juin 2027 au bénéfice du collège Epine-Guyon, ce dernier n'en ayant jusqu'alors pas bénéficié, et d'établir à cet effet une convention entre la Commune de Franconville-la-Garenne et le collège Epine-Guyon définissant les modalités de ce partenariat,

Après l'avis de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 12 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention relative à ce projet entre la Commune de Franconville-la-Garenne et le collège Epine-Guyon, pour une durée de trois années scolaires, à compter de l'année scolaire 2024-2025.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Acte à classer

DEL3102024Q10

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-07T17-36-08.00 (MI256018930)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241003-DEL3102024Q10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CULTURE - CONSERVATOIRE - ORCHESTRE AU COLLEGE - SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AU DISPOSITIF ORCHESTRE AU COLLEGE " POUR LE COLLEGE T. D. NE-0010M.

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 10 - CULT - CONSERVATOIRE - CONVENTION OAC 2024.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/24 à 17:36

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 07/10/24 à 17:36

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 07/10/24 à 17:42

